

Attestation employeur

Demande de carte de séjour pluriannuelle - Passeport talent

Employeur :
 Dénomination ou raison sociale : N° SIRET : Si entreprise innovante (cochez la case correspondant à votre situation) : Reconnue par un organisme public : N° d'attestation : Jeune entreprise innovante (article 44 sexies-0 A Code général des impôts) Si l'employeur appartient à un groupe ou est un établissement d'une entreprise établie à l'étranger: Dénomination du groupe ou entreprise à l'étranger : Site internet :
Déclarant :
- Nom : - Prénom : - Fonctions exercées au sein de l'entreprise :
Futur Salarié :
- Nom : - Prénom : - Sexe : - Né le : / / à - Pays : - Si salarié en mission, date de conclusion du contrat de travail avec l'employeur à l'étranger : / /
Éléments du contrat de travail :
 - Emploi occupé : - Qualification : Convention collective (N°IDCC) : - Contrat à durée indéterminée : début prévisible le : / / - Contrat à durée déterminée : début prévisible le : / / Fin prévue le : / / - Salaire brut par mois hors avantage en nature : € - Avantage par mois : €
L'employeur signataire est informé qu'il doit s'acquitter de la taxe employeur après la délivrance du titre de séjour au salarié (art. L.436-10 et D.436-2 du CESEDA).
Fait à : Le : / / Signature du déclarant et cachet de l'entreprise :

J'atteste avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues en cas de fausse déclaration sur l'honneur (art. L.8256-1 du code du travail tel qu'il est reproduit ci-dessous) :

Art. L.8256-1 du code du travail : « le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3000 €. ».